



Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel 2025

Validé par le Conseil Municipal du

MAIRIE DE MÉRIGNAC



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. Rappel des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité.....	4
II. Présentation du bilan de l'année 2024 : cadre bâti, voirie et espaces publics.....	4
<i>A. Le cadre bâti : Suivi et avancées des travaux réalisés dans le cadre de l'Agenda de mise en accessibilité programmée (AD'AP) – Bilan.....</i>	<i>4</i>
<i>B. Plan Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics : Bilan.....</i>	<i>6</i>
III. Mise en lumière de quelques initiatives 2025.....	13
<i>A. Formation RePairs Aidants – APF France handicap.....</i>	<i>13</i>
<i>B. Projet “Le plafond de verre”- Foyer Occupationnel Jenny Lepreux – ADGESSA.....</i>	<i>14</i>
<i>C. Direction de la Cohésion sociale et Territoriale - Pôle Territoire et Vie Locale – Ville de Mérignac.....</i>	<i>15</i>
<i>D. Direction de l'Enfance et de l'Education - Pôle Ages de la vie – Ville de Mérignac.....</i>	<i>16</i>
CONCLUSION.....	17
ANNEXES.....	18

INTRODUCTION

La Ville de Mérignac est l'une des 28 communes appartenant à Bordeaux Métropole.

Elle représente plus de 9% de la population de Bordeaux Métropole avec 77 136 habitants (*source 2022*), et s'étend sur 48,17 km². Deuxième plus grande ville de Gironde après Bordeaux, elle compte 10 quartiers : Beaudésert, Capeyron, Bourranville, Centre-Ville, La Glacière, Chemin Long, Les Eyquems, Arlac, Beutre, Le Burck.

La Ville de Mérignac est ainsi concernée par l'obligation de mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité.

Le Conseil Municipal de la commune est présidé par le Maire de Mérignac. Il se compose de 49 membres dont 18 adjoints et 30 conseillers municipaux. Une conseillère municipale, Mme Léna BEAULIEU, est déléguée au Handicap et à l'Accessibilité.

Le Conseil Municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune dont les domaines de compétences sont vastes. Cette instance délibérative se réunit au moins une fois par trimestre.

Pour accomplir ses missions, la commune de Mérignac dispose de services administratifs et techniques.

Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont à cœur de renforcer le caractère universel de l'Accessibilité au sein du territoire de la Ville, et d'améliorer le cadre de vie et la chaîne de déplacement pour tous.

La Ville œuvre donc pour préserver son identité de ville à taille humaine, son cadre de vie, améliorer la qualité de vie de tous et favoriser les différentes mobilités.

I. Rappel des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées oblige toutes les communes de plus de 5 000 habitants, compétentes en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, à créer leur propre commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission est une instance consultative, de gouvernance et d'information, sans pouvoir décisionnel. Elle joue un rôle d'observation, de concertation, de recommandation et de communication.

Elle a pour objectifs de :

- Dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Etablir un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire présenté en Conseil Municipal, force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant.

Une grande latitude est laissée par le cadre juridique, aux collectivités, dans la composition de la commission, son organisation et ses travaux.

II. Présentation du bilan de l'année 2025 : *cadre bâti, voirie et espaces publics*

A. Le cadre bâti : suivi et avancées des travaux réalisés dans le cadre de l'AD'AP – Bilan

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) de la Ville de Mérignac a été déposé en préfecture en mars 2016. Il porte sur 82 établissements recevant du public (ERP) répartis comme suit :

- 1 ERP de catégorie 1
- 5 ERP de catégorie 2
- 12 ERP de catégorie 3
- 22 ERP de catégorie 4
- 42 ERP de catégorie 5

Agenda – planification et estimations initiales :

Planification	Estimation TTC	Nombre de bâtiments concernés
Année 1	78 784 €	5

Année 2	384 776 €	11
Année 3	1 922 584 €	26
Période 2 (années 4,5,6)	1 476 041 €	14
Période 3 (années 7,8,9)	1 937 161 €	26
	5 799 347 €	82

Jusqu'en 2023 :

Période	Mise en accessibilité	Montant travaux HT	Restructuration ou construction neuve
Avant approbation calendrier	Château du Burck Vestiaire gymnase Daniel Colombier Guichet unique Hôtel de Ville Création de deux cages d'ascenseur écoles élémentaires Les Bosquets et Jean Macé Modification entrée école élémentaire Jules Ferry		MDH Beaudésert Construction d'un foyer sportif au stade Joseph Cruchon Bâtiment associatif du Burck (le CRAB) Réhabilitation crèches Pomme d'Api à Beutre et de la Maison de Pierre à Arlac
2016	Vieille Eglise Espace des congrès du Pin Galant Club de l'Amitié de Capeyron Gymnase Paul Langevin Tribunes du Stade Joseph Cruchon au Burck Maison des associations : portes automatiques à l'entrée du public	40 875 € HT	
2017-2019	Centre de loisirs de Capeyron Centre de loisirs du Parc Maternelle Peychotte Maternelle Oscar Auriac Maternelle Edouard Herriot Salle des fêtes de La Glacière	277 246.42 € HT	Ecole maternelle Cabiran Conservatoire du Parc Maison de la Petite Enfance - création Locaux périscolaire Edouard Herriot
2020 - 2022	Incidences COVID Résiliation du marché du maître d'œuvre défaillant		Ecole élémentaire Berthelot Crèche Tom Pouce Hôtel de Ville : bâtiment C Maison des Habitants de Chemin Long (2 bâtiments démolis reconstruits) Maison des Habitants de Beutre Maison des Habitants d'Arlac Vestiaires des terrains de grands jeux du Burck – création Gymnase Edouard Herriot Anciens locaux de la médecine professionnelle, devenus ADSI Technowest, avenue du Truc Ancien relais des assistantes maternelles aux Fauvettes, devenu la maison des familles
2023	Ecole maternelle Marcellin Berthelot Office de restauration Edouard Herriot Office de restauration du Parc MJC Centre Ville Vestiaires du stade du Jard	638 527,91 € HT	Groupe scolaire Rosa Bonheur Maison des Habitants de La Glacière Démolition stade nautique Jean Badet

En 2024 et 2025 :

Etudes de conception finalisées pour 6 bâtiments :

- Élémentaire des Bosquets,
- Élémentaire Edouard Herriot,
- Maternelle Bourran,
- Maternelle du Burck,
- Maternelle Jean Jaurès
- Office de restauration Jean Jaurès

Le montant prévisionnel des travaux de mise en accessibilité est de 646 800€ HT avec un

démarrage des travaux à partir du premier trimestre 2026.

Travaux d'extension-restructuration, construction en cours :

- Salle Ambroise Croizat en centre-ville (ex CPAM) : réception fin d'année 2025 pour ouverture début janvier 2026
- Réhabilitation de l'école élémentaire Joséphine Baker : 1T 2026
- Krakatoa
- Reconstruction du gymnase Léo Lagrange
- École Jules Ferry

Construction neuve du gymnase Alice Milliat à Chemin Long incluant la mise en accessibilité livré en septembre 2025.

Perspectives :

Travaux de restructuration et extension programmés en 2026 et 2027 :

- Crèche Croq'Ile
- Groupe scolaire Oscar Auriac
- Groupe scolaire Jean Macé

Opérations restant à planifier (31/82 de l'Ad'Ap initial) :

- Hôtel de Ville : bâtiments A et B
- Maison des associations, Maison du combattant, Domaine de Fantaisie, Maison des Habitants de Capeyron, ancienne crèche 123 copains
- Conservatoires de Marbotin et de Capeyron
- Crèches (2ERP) : Fil de l'eau et Badaboum
- Ecoles (7ERPs) : groupe scolaire Anatole France, Élémentaire et Maternelle des Bosquets, Académie Edouard Herriot, Élémentaire et maternelle du Parc, Élémentaire Bourran, Maternelle Pont de Madame, Office de restauration Jean Jaurès
- Équipements sportifs couverts (10 ERP) : foyer stade du Jard, roller stadium, gymnase Colombier et salle du Trinquet, gymnase Coubertin, stade et salle omnisports Robert Brettes, vestiaires du stade du Burck, gymnase Guy Sabouret

Un nouveau marché accord cadre de maîtrise d'œuvre spécifique à l'Adap a été publié pour permettre le lancement d'une nouvelle tranche d'études début 2026.

B. Plan Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics - Bilan

Le PAVE de la commune de Mérignac a été engagé par Bordeaux Métropole le 12 novembre 2014 lors de la réunion de cadrage en Mairie, du comité de projet regroupant des techniciens de Bordeaux Métropole, des techniciens et des élus de la Mairie, le bureau d'études Agoracité.

Le bureau d'étude a réalisé une analyse de fonctionnement urbain pour proposer les limites du périmètre d'études. Ce dernier a été établi de manière à assurer l'accessibilité, entre les pôles générateurs de déplacements que sont les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les zones de concentration des usages et les arrêts de transport collectif les desservant.

Ce périmètre d'étude, validé en Conseil Municipal, a permis de retenir une série de voies, en continu ou pas, dont le linéaire total est de 40,9 km, soit 81,8km de cheminements. Par la suite Agoracité a proposé un programme d'actions en fonction des enjeux validés lors de la phase de diagnostic. Ce programme permet également d'identifier des priorités d'actions et de rechercher les solutions techniques de mises aux normes accompagnées d'une estimation de leur coût.

La programmation pluriannuelle de ce PAVE se décompose en trois niveaux de priorité à court P1 (5 ans), moyen P2 (10 ans) et long terme P3 (plus de 10 ans). Le financement des travaux sera assuré dans le cadre du Fonds d'Intérêt Communal, dont la programmation détaillée est élaborée par la Commune.

Les réunions de travail et de présentation ont été organisées avec le comité de pilotage au cours de l'année 2015 et la programmation pluriannuelle a été validée par les représentants des associations de personnes handicapées ainsi que par la Commission Communale d'Accessibilité.

Le PAVE a été adopté en conseil métropolitain le 20/12/2019. Ses conclusions (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

Ce PAVE fera l'objet d'un suivi et d'une révision périodique, en lien avec les services de Bordeaux Métropole et les associations représentatives, tous les 3 ans à compter de sa validation.

Tous les ans, il sera fait état lors de la Commission Communale d'Accessibilité du bilan des travaux réalisés et du point sur les travaux programmés.

Le PAVE a été validé par le Conseil Municipal le 04 avril 2016 et adopté par la délibération 2016-41. Pour mémoire, la priorisation des aménagements de voirie a été définie et validée avec les associations associées au Comité de pilotage du PAVE.

Cette programmation a fait l'objet d'un bilan d'étape en 2019 et en 2023 et d'une modification des priorités de programmation.

En 2026 Bordeaux métropole doit engager avec la commune et les associations constitutives de la CCA une mise à jour du PAVE et de sa programmation.

Ci-dessous le bilan des travaux réalisés ou non et substitués entre le vote du PAVE en 2016 et le mois de novembre 2025 en intégrant les modifications de programmations proposées et adoptées en 2019.

A noter qu'indépendamment des priorités P1 à réaliser entre 2016 et 2021 certaines priorités de P2 et P3 ont déjà été mise en œuvre parce que programmées dans le cadre d'autres enveloppes de travaux.

A noter enfin que depuis 2015 la totalité des projets étudiés et réalisés dans le cadre des différentes enveloppes de travaux de Bordeaux métropole **sont réalisés en tenant compte des règles d'accessibilité pour les piétons et les PMR**

Soit : **largeur libre de tout obstacle sur trottoir 1,40m** soit la largeur de croisement de deux fauteuils roulants non motorisés.

En cas d'impossibilité, les services métropolitains doivent entrer en contact avec les services de La DDTM de la préfecture de la Gironde afin d'examiner les conditions dérogatoires à loi sur l'accessibilité, tout comme pour les commissions concernant la création des places de stationnement PMR.

Bilan chiffré

**756 (sur 991) voies publiques
= 336 km à Mérignac**

Réalisations :

40 / 756 Voies rénovées
57 / 756 Voies réaménagées

Entre 2020 et 2025 :

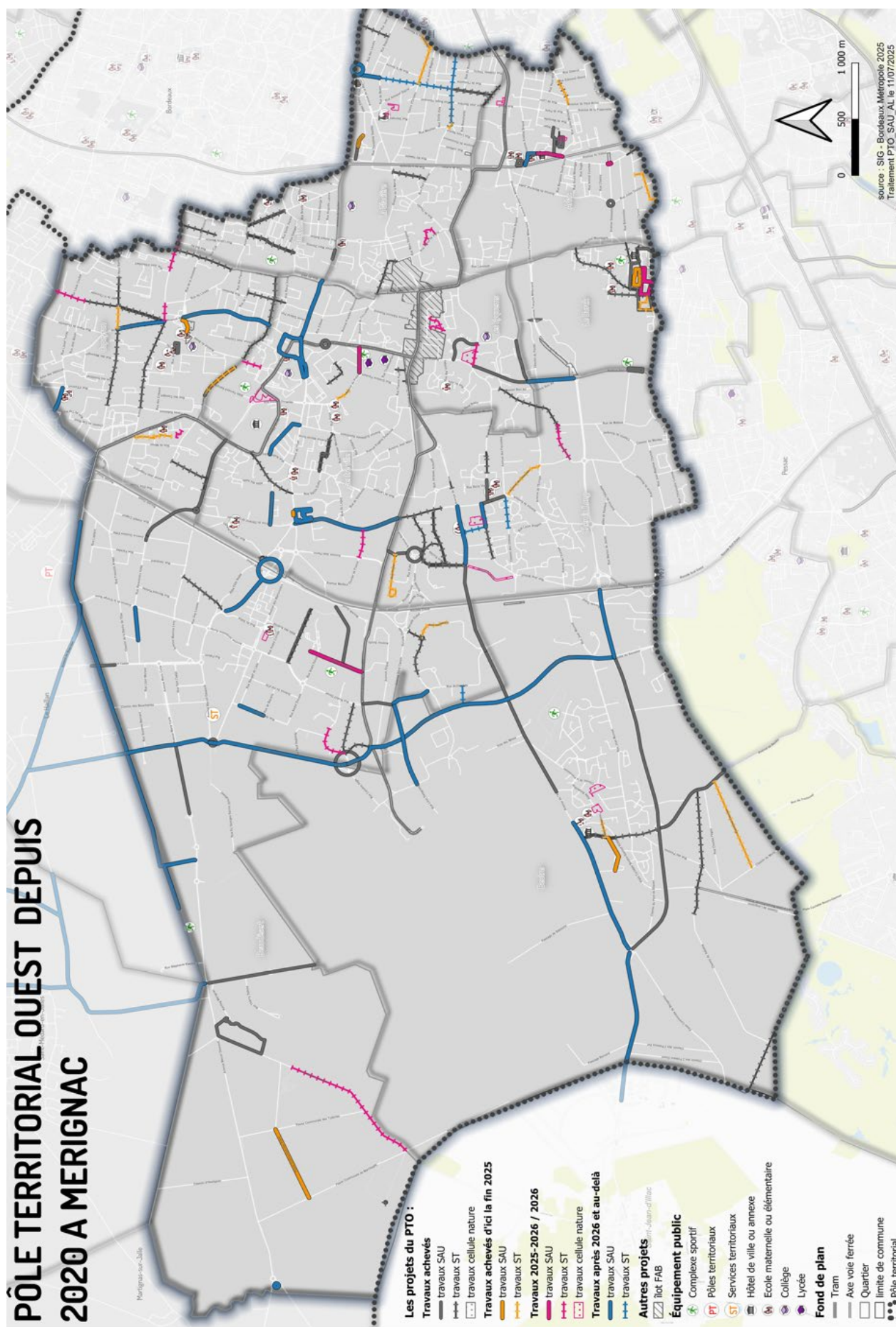
10 à 15 % des crédits affectés au PAVE

Le Fonds d'Intérêt Communal (FIC) 2020–2026 s'élève à **15,4 M€**, avec environ **700 000 € disponibles en 2026.**

En moyenne : 8 interventions / jour

Pour l'entretien, la maintenance, la mise en sécurité de la voirie

PÔLE TERRITORIAL OUEST DEPUIS 2020 A MERIGNAC



Modes actifs

	PISTES CYCLABLES ET VOIES VERTES	BANDES CYCLABLES, CVCB ET COULOIRS BUS	ZONES APAISEES (Zones 30, 20 et DSC)	AIRES PIETONNES ET ALLEES DE PARC	TOTAL
RAPPEL → 2014	18 960	34 276	50 931	16 484	120 651
Aménagements cyclables (m) Décembre 2024	52 321	69 064	156 653	17 775	295 813
Aménagements cyclables (m) Juin 2020	42 009	64 081	125 848	16 845	248 783
Evolution Juin 2020 - Décembre 2024	24,5%	7,8%	24,5%	5,5%	18,9%

5 lignes de REVE :

REVE 1 travaux terminés,

REVE 2: études en cours et travaux en cours entre Bourgaillh et Mitterrand

REVE 11 : études en cours et txx terminés entre 4 chemins et aéroport,

REVE 10: études en cours,

REVE14: études en cours,

13 stations le Vélo

8 stations de réparation et gonflage

52 stations de freefloating – (environ 300 voy/jour, supérieurs a des quartiers comme Caudéran, Bastide, et 1 ère commune hors Bx)

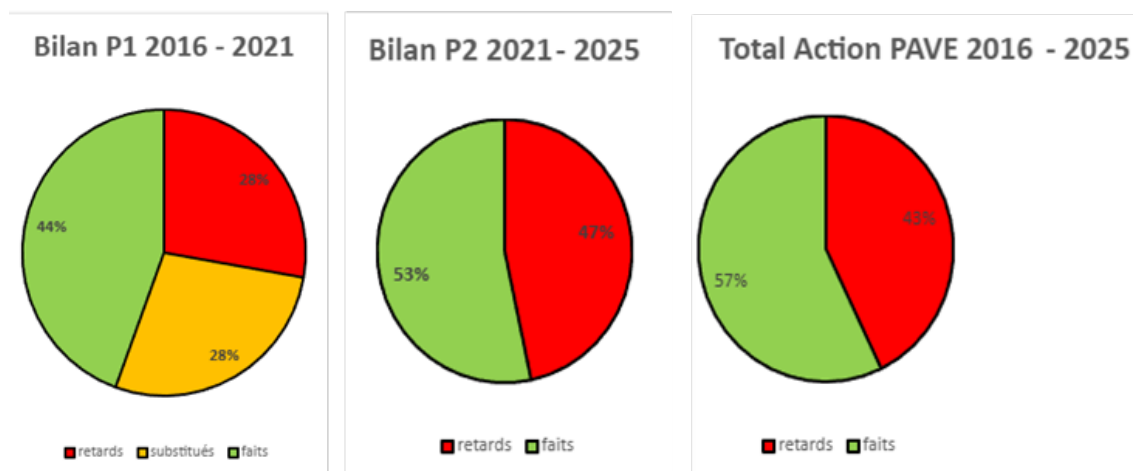
4 vélobox (remplis)

3 abris vélos (livrés en 2025)

7 parcs relais (1564 place)

Des réunions trimestrielles avec les assos PMR, piétons et vélos pour échanger et coconstruire les projets

BILAN - PAVE 2025 :



FOCUS sur le Plan piéton / fonds de désencombrement des trottoirs

Dès 2023, ce plan a été mobilisé principalement sur le quartier du Burck (quartier très dégradé faisant l'objet d'une OPAH), mobilisant plus de 700 000 euros. Des travaux sont engagés sur la rue des Fougères et des Géraniums (fin 2025) et la rue des Églantines (début 2026).

Année	Voie	Budget	Jalon
2023	Av du Maréchal Juin	380 000,00 €	fait
2023	Av du Général Weygand Sud	100 000,00 €	fait
2024	Av du Schumann	100 000,00 €	fait
2025	Rue des Dahlias et des Pensées	230 000,00 €	fait
2025	rue des Fougères/Géraniums	150 000,00 €	programmé
2026	Av du Général Weygand Nord	80 000,00 €	à l'étude
2026	Rue des Églantines	- €	à l'étude

FOCUS sur les Places de stationnements PMR :

A ce jour 165 places environ sur le domaine public.

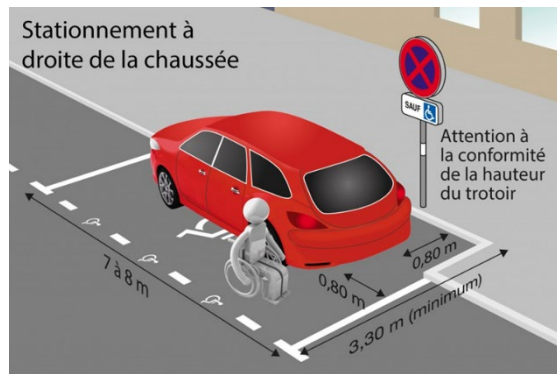
Créations :

- 4 en 2025
- 2 en 2024
- 12 en 2023
- 9 en 2022
- 1 en 2021
- 5 en 2020
- 10 en 2019
- 11 en 2018

Les demandes de création sont rares mais les demandes adressées sont acceptées à 100 %.

Ce ne sont pas des places nominatives. La place la plus pratique est souvent celle au pied du logement, et donc dans le domaine privé, ce qui explique le faible nombre en domaine public.

Rappel des dimensions aux normes :



Bordeaux Métropole élabore son 1er Plan marche (2021-2024), qui s'inscrit plus largement dans la stratégie des mobilités avec une approbation le 23 septembre 2021. Il répond pleinement à la volonté de la mandature actuelle de promouvoir les modes actifs. Il a été présenté et voté le 25 novembre 2021 en conseil métropolitain.

La marche est le principal mode de déplacement sur territoire métropolitain pour les parcours inférieurs à 1 km. De manière générale, 29% des déplacements sont réalisés à pied sur le territoire métropolitain ; 42% sur le territoire de Bordeaux. Si ces chiffres témoignent d'une part modale significative, un potentiel de développement important demeure, notamment sur les courtes distances, puisque 30% des déplacements effectués en voiture le sont sur une distance inférieure à 2 km.

Le Plan marche métropolitain permet d'enrichir et d'accélérer les actions existantes, de mieux partager l'espace public et augmenter ainsi la pratique de la marche en la rendant plus agréable et plus aisée.

Le sujet de la marche pose aussi la question du mode de vie : la population aspire à un espace public plus convivial et plus humain que le développement de la marche peut contribuer à faire émerger.

La commune souhaite être moteur dans ce plan piéton, elle est en effet maître d'ouvrage s'agissant de l'enfouissement des réseaux de télécommunication, d'éclairage public et électriques qui encombrant les trottoirs. Le coût est néanmoins élevé, **environ 1000 euros TTC du mètre linéaire.**

PERSPECTIVES : Révision du PAVE

Bordeaux Métropole va lancer courant 2026 la révision du PAVE de Mérignac qui aura 10 ans.

Les associations constitutives de la CCA seront officiellement conviées à des ateliers de travail en vue de refondre le document, sa programmation, ses priorités.

III. Mise en lumière de quelques initiatives 2025

A. Formation RePairs Aidants - APF France handicap

L'APF France handicap est une association de revendications des droits pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Elle est également porteuse de solutions inclusives et universelles.

La délégation de Gironde a développé différentes actions répondant à une triple mission :

- Soutenir la citoyenneté des personnes et de leur famille (dans sa double dimension d'accès aux droits sociaux, civiques et politiques, et à la participation à la société
- Construire la société inclusive
- Animer la vie associative et soutenir l'engagement

Parmi les actions initiées, **RePairs Aidants** est un dispositif de soutien aux aidants, porté par l'association nationale, financé par la CNSA (*Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*), et gratuit pour les participants.



RePairs Aidants
VOUS AIDEZ UN PROCHE EN SITUATION DE HANDICAP ?

FORMATION POUR LES AIDANTS
La succession, préparer l'avenir de votre proche
Le 25 octobre de 9h à 17h à Mérignac

Objectifs de la formation :

- Repérer les conséquences juridiques du statut de la famille, de la filiation et les obligations qui en résultent
- Identifier les possibilités juridiques de protection de son proche
- Respecter l'autonomie de la volonté de la personne vulnérable
- Préciser les acteurs ressources
- Identifier les solutions patrimoniales selon les familles et les souhaits exprimés

Programme :

- La famille et son évolution
- Les obligations créées par le mariage le pacs et le concubinage
- La filiation et ses conséquences
- Prévoir demain : l'habilitation familiale et le mandat de protection futur
- La prise en compte de l'autonomie et de la volonté de la personne vulnérable
- Le testament
- Les personnes et institutions ressources pour « l'après nous »

La formation est co-animée par une binôme professionnel formateur et aidant familial-pairformateur.

formation gratuite possibilité de prise en charge de la suppléance

**Lieu : Relais des aidants – 29 rue Alphonse Daudet
33700 Mérignac
9h à 17h le 25 octobre**

Inscription : dd.33@apf.asso.fr / 05.56.08.67.30

Ce dispositif repose sur l'organisation de webinaires et de formations en présentiel abordant différentes thématiques liées à l'Aidance. La spécificité des formations réside dans leur coanimation par un professionnel du secteur médico-social et un aidant expérimenté.

Le dispositif s'adresse exclusivement aux aidants concernés par le handicap, soit environ 8 à 9 millions de personnes en France, dont près de 70 % sont des actifs. Tous les âges et toutes les typologies d'aidants sont concernés qu'il s'agisse de parents, d'enfants, de frères, de sœurs ou de proches.

Les formations abordent de nombreuses thématiques telles que le bien-être de l'aidant, les répercussions sur la vie familiale ou encore les aides techniques...

Une formation consacrée à la succession a été présentée et animée au Relais des Aidants du CCAS de Mérignac en octobre 2025, en présence de dix participants.

Dans une perspective de développement, l'association souhaite déployer le dispositif RePairs Aidants :

- A Mérignac : l'objectif est d'organiser deux à trois nouvelles sessions au cours de l'année 2026,
- Sur le territoire de la Gironde

B. Projet « Le plafond de verre » - Foyer Occupationnel Jenny Lepreux - ADGESSA

« Le plafond de verre » est un projet artistique, mené en collaboration avec la plasticienne Juliette Leon et les résidents du Foyer Occupationnel Jenny Lepreux (FOJL) porté par l'ADGESSA (*Association pour le développement et la gestion des équipement sociaux, médico-sociaux et sanitaires*) accueillant des personnes en situation de handicap mental et psychique.

Ce projet vise à :

- Offrir un espace d'expression libre aux personnes accompagnées, renforçant l'estime de soi, la créativité et le sentiment d'appartenance.
- Sensibiliser le grand public, via une médiation artistique accessible et engageante.
- Créer un partenariat durable avec la Ville de Mérignac autour de projets culturels participatifs, ancrés dans la vie locale.
- Contribuer au vivre-ensemble en valorisant la place pleine et entière des personnes en situation de handicap dans la cité.

Ce projet a donc proposé aux participants un « buffet de matières » pour expérimenter la peinture par les textures et créer ensemble une œuvre visuelle suspendue.

La réalisation de l'œuvre s'est déroulée sur une dizaine de séances réunissant neuf résidents, accompagnés par la plasticienne. Des matériaux fluides et transparents ont été utilisés afin de représenter la possibilité de dépasser ces limites symboliques.

L'un des objectifs principaux du projet était de promouvoir les droits et le bien-être des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la société. Le projet poursuivait également un objectif artistique, visant à symboliser les limites auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap, tout en transmettant un message positif, joyeux et coloré, à l'image des résidents.

Cette création a pris la forme d'un plafond symbolique constitué de toiles peintes, suspendues par un système de cordelettes en hauteur.

Vue du sol, cette œuvre artistique, à la fois poétique et politique, évoque le plafond invisible qui limite l'épanouissement personnel, social ou professionnel des personnes en situation de handicap.

L'installation ambitionne quant à elle d'interpeller les consciences, susciter l'émotion, et rendre visible l'invisible.

Une œuvre inaugurée et valorisée à l'occasion de la Journée Internationale du Handicap, célébrée le 3 décembre.

Une œuvre adaptable à différents lieux d'exposition qui pourra être montée de façon itinérante.

L'exposition a donc vocation à devenir itinérante dans la Ville afin de sensibiliser le grand public et de partager l'œuvre avec les habitants.



C. Pôle Territoire et Vie Locale – Direction de la Cohésion Sociale et Territoriale – Ville de Mérignac

L'année 2025 a été marquée par le déploiement de plusieurs initiatives de la Direction de la cohésion sociale et territoriale du Pôle territoire et vie locale de la ville, visant à renforcer l'inclusion et à former les acteurs locaux sur la thématique du Handicap :

- **Formation « Initiation à la langue des signes française » à destination des bénévoles des associations en avril 2025.** La vie associative à Mérignac est un pilier de la ville. Mérignac, riche de sa diversité et de ses initiatives, se distingue par un tissu associatif dense et varié qui contribue activement à la vitalité et la cohésion de la ville.
- **Café associatif « Les troubles Dys » en décembre 2025 :** Sensibilisation aux troubles DYS (nature, public concerné, pistes d'aide...) en partenariat avec l'association *Avenir Dysphasie de Gironde*. L'événement était ouvert à tous les habitants, au-delà des associations et bénévoles.
- **Conférence d'Éric DUGAS en septembre 2025 sur le thème « Inclusion et Handicap : Est-ce enfin le temps des concrétisations ? ».** Cette conférence, ouverte à tout public, a servi de point de départ à des travaux ultérieurs avec le service Enfance et Éducation du Pôle âges de la vie de la ville, et s'inscrit dans un plan de formation pour les animateurs et coordinateurs périscolaires.

D. Pôle Ages de la vie – Direction de l'Enfance et Education – Ville de Mérignac

La Direction de l'enfance et de l'éducation du Pôle âges de la vie de la ville a élaboré un **plan de formation** à destination des équipes d'animation sur la thématique de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques. Ce plan, initié entre octobre 2025 et janvier 2026, s'est structuré autour de la conférence d'Éric DUGAS sur le thème « Inclusion et Handicap », suivie de cinq ateliers spécifiques. Elle a concerné en première intention **32 animateurs** : *plan en cours de déploiement*.

Par ailleurs, d'autres actions de la Direction sont à souligner, comme :

- La mise en place d'une commission inclusion qui rassemble les coordinateurs périscolaires
- Une politique d'inclusion qui se poursuit avec les partenaires du champ de compétence permettant de travailler sur l'accueil de :
 - **114 enfants** disposant d'une reconnaissance MDPH (contre 103 en 2024) ;
 - **49 enfants** sans reconnaissance MDPH, qui présentent des besoins identifiables d'accompagnement personnalisé pour profiter pleinement des loisirs en toute sécurité ;
 - **79 Contrats d'Accueil Personnalisé** établis avec les familles pour un accueil adapté aux accueils de loisirs

L'année a également été marquée par le transfert de compétence relatif à la prise en charge de la pause méridienne en application de la loi n°2024-475 du 27 mai 2024 *visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps méridien*.

Cette évolution organisationnelle a nécessité une phase d'adaptation, afin de faciliter la montée en charge progressive des dispositifs étatiques. La Ville a fait le choix, à titre transitoire, de maintenir les contrats des personnels concernés afin de garantir la continuité du service et ainsi préserver la stabilité de l'encadrement auprès des enfants.

Par ailleurs, la Ville note un accroissement significatif des besoins d'accueil spécifique sur l'ensemble de ses structures petite enfance et enfance.

CONCLUSION

Les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité ont dressé le bilan des actions et travaux 2025 en séance plénière le 1 décembre 2025.

L'année écoulée a permis de poursuivre le travail de concertation, de suivi et de recommandation engagé par la Commission depuis le début de la mandature.

Les échanges tenus ont contribué à identifier les avancées réalisées et les points de vigilance à avoir pour continuer à renforcer le caractère universel de l'Accessibilité au sein du territoire communal, et ainsi améliorer la vie quotidienne de tous les habitants en soutenant la création d'un territoire bienveillant à l'égard de tous.

La Commission a réaffirmé l'importance d'une démarche partenariale associant les personnes concernées, les acteurs locaux et l'ensemble des services de la Ville afin de favoriser une prise en compte progressive et adaptée de l'Accessibilité universelle dans l'ensemble des politiques publiques.

ANNEXES

RAPPEL DES MEMBRES :

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE MERIGNAC POUR LE MANDAT 2020 – 2026

La composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité est arrêtée comme suit :

Membres du collège des élus

- Le Maire de Mérignac, Président ou son représentant
- Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Adjointe déléguée à l'action sociale et solidaire
- Mme Léna BEAULIEU, Conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité
- M. Arnaud ARFEUILLE, Conseiller municipal délégué aux seniors et au bien vieillir
- M. Gérard CHAUSSET, Adjoint délégué au domaine public, aux espaces verts, aux mobilités et aux travaux
- M. Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller municipal délégué aux mobilités douces et à la logistique urbaine
- Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe déléguée à la culture
- Mme Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe déléguée à la vie associative et à la cohésion sociale
- Mme Samira EL KHADIR, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et périscolaire
- M Joël GIRARD, Adjoint délégué au logement et aux droits civiques
- M Loïc FARNIER, Conseiller municipal délégué à la lutte contre les discriminations

Membres du collège des associations, établissements et usagers

- Mme Karima DURAND, Foyer de vie « Jenny Lepreux » - ADGESSA
- Un représentant du Centre Audition et Langage
- Mme Christelle DE ARANJO, IME « Pierre Delmas » - ADIAPH
- Mme Sandrine CARTIER, ESAT. « Des EYQUEMS » - IRSA
- M. Paul RAGON, Résidence « Luis DANÉY » - IRSA
- Un représentant de l'AFM
- M. Jean-Claude SALLÉ, ADDAH 33
- 1 représentant de l'association Trisomie 21 Aquitaine
- M. Philippe KUHN, GIHP Aquitaine
- M. Guy LATREILLE, UNADEV
- M. Jean-Pierre MOLENAT, APF France handicap
- M. Francis CARDIN ou M. Grégory PICHON, Espace 33
- M. Pierre MAGE, Mérignac Association Services
- Mme Céline HEILLEUR, WIMO OV

- Madame Muriel AHANO ou Monsieur Stéphane GRANDSART, KEOLIS
- M. Gilles FERRÉ, Association Chiens Guides
- Mme Anna TOURON, ApiDV
- M. Anthony FAYE, Mésolia
- Des représentants des usagers : Mme Marjorie BALLOT, Mme Marie ENSMINGER, M. Alain LEVENES, M. Vincent MONEDIERE

Conseillers techniques

- Mme Elodie PORTELLI, Directrice Générale des Service – Ville de Mérignac
- M. Gilles NAPIAS, Directeur Général Adjoint Pôle Cadre de Vie – Ville de Mérignac
- Mme Carole LASNAMI, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle âges de la vie – Ville de Mérignac
- Mme Céline FOURNAT, Directrice de l'Action Solidaire et Sociale – Ville de Mérignac
- Mme Claire POUMAREDE, Directrice du Patrimoine Bâti – Ville de Mérignac
- Mme Madeleine RICHEBOIS, Directrice de la Culture – Ville de Mérignac
- M. Thierry MARCHESSEAU, Directeur de la Citoyenneté et de la Tranquillité publique – Ville de Mérignac
- M. Nicolas DAUBA, Directeur des Sports – Ville de Mérignac
- Mme Julie TETARD, Cheffe du service développement social – CCAS de Mérignac
- M. Bruno LAFARGUE, Chef du service hygiène et sécurité – Ville de Mérignac
- M. Gautier PONTAIS, Chargé de mission espaces publics environnement – Ville de Mérignac
- Mme Claire MONMARCHE, Responsable du centre d'occupation du domaine – Bordeaux Métropole
- Mme Marie-Luce DEHEZ, Responsable du service études et conduite d'opérations – Ville de Mérignac
- Mme Emmanuelle LAZARINI, Chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations – Ville de Mérignac